



**Qualité, Transparence, Authenticité ...
la marque collective « BRASSERIE INDEPENDANTE ® »
du SNBi devient accessible pour tous ses adhérents**



Créée en 2018 par le SNBi, cette marque collective appelée dorénavant « BRASSERIE INDEPENDANTE ® » évolue vers un label aux valeurs éthiques.

Après un sondage auprès des adhérents, 91 % des votants ont souhaité que la marque collective du SNBi évolue et représente un label ETHIQUE, qui reprend les valeurs d'adhésion au SNBi : transparence, indépendance, véritable brasserie, pas de sous-traitance, respect de la loi et de l'image de la bière.

De ce fait, **toutes les brasseries adhérentes peuvent bénéficier du label, après 1 an d'ancienneté, puisqu'elles répondent aux critères suivants :**

- ✓ La brasserie remplit les critères fixés au code général des impôts pour bénéficier des taux réduits du droit spécifique sur les bières en tant que brasserie indépendante.
- ✓ La brasserie est située en France.
- ✓ La brasserie produit 100% de ses marques de bières (aucune sous-traitance acceptée sauf cas exceptionnel).
- ✓ La brasserie s'engage à ne pas dégrader l'image de la bière en général en donnant par exemple des noms vulgaires, sexistes ou discriminatoires à leur produit ou par une communication déplacée. *
- ✓ La brasserie fait figurer sur son étiquette la mention suivante : "Brassée et conditionnée par (nom de la brasserie – adresse du site de production), sur toutes les bières vendues par sa brasserie. Même pour les bières qu'elle produit pour une autre entité que la sienne.
- ✓ La brasserie s'engage à respecter toute la législation française en vigueur, notamment sur l'étiquetage, la loi Evin (brasserie responsable), le plan de prévention des risques clients et les normes environnementales...*

Ce label peut être apposé :

- Sur les étiquettes, capsules ou emballages des bières de ses propres marques
- Sur le site internet et tout support de communication de la brasserie

Toute autre utilisation graphique de la marque est soumise à l'autorisation du SNBi propriétaire de la marque.

L'ensemble des adhérents, ayant plus d'un an d'ancienneté, dispose dès à présent de cette nouvelle identité visuelle, elle sera très prochainement visible chez les cavistes, les magasins locaux, en CHR ou encore en GMS.

Les brasseuses et brasseurs indépendants et artisanaux œuvrent chaque jour pour accroître leur notoriété auprès du grand public et des professionnels.

En achetant une bière d'une brasserie siglée « **BRASSERIE INDEPENDANTE** ® », le consommateur :

- soutient les structures indépendantes et artisanales qui agissent au développement du territoire
- sait qu'il consomme des bières de qualité d'une véritable brasserie
- contribue au renouveau de la diversité des bières françaises

Toutes les informations liées à cette marque collective sont disponibles sur le site :

<https://www.snbi-france.fr/marque-collective/>

* Nouveaux critères au SNBi

*Le Syndicat National de Brasseries Indépendantes a pour mission de fédérer, représenter, aider et défendre l'ensemble des brasseries artisanales et indépendantes françaises. Le SNBi est la seule organisation professionnelle qui représente exclusivement les brasseries artisanales et indépendantes.
Créé en 2016, il compte plus de 780 adhérents à ce jour.*

Contact Presse :

Sonia Rigal

Déléguée Générale et responsable communication

Tél : 06.09.46.28.88 – sonia.rigal@snbi-france.fr